PROJET DE LOI

adopté

le 18 mai 1971.

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

PROJET DE LOI

autorisant l'adhésion à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ouverte à la signature le 7 mars 1966.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros:

Assemblée Nationale (4º législ.): 1617, 1639 et in-8° 376.

Sénat: 184 et 231 (1970-1971).

Article unique.

Est autorisée l'adhésion à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ouverte à la signature le 7 mars 1966, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 mai 1971.

Le Président,
Signé: Alain POHER.

⁽¹⁾ Voir le document annexé au n° 184 (1970-1971), Sénat.